



## **Maîtrise universitaire dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée/Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée (MAEPS)**

### **Complément de formation pratique MAEPS03FP Expériences domaine enfant/famille - 10 ECTS Consignes pour l'élaboration du portfolio**

#### **Qui est concerné par le portfolio ?**

Conformément au Règlement de la CDIP (2008, art. 4 et 5), l'accès à la formation requiert un diplôme d'enseignement ordinaire pour les degrés préscolaire/primaire, un diplôme en logopédie ou en psychomotricité au minimum de niveau bachelor.

Les étudiants porteurs d'un diplôme, de niveau bachelor au minimum, « dans un domaine d'études voisin, en particulier en sciences de l'éducation, en éducation sociale, en pédagogie spécialisée, en psychologie ou en ergothérapie », doivent réaliser un complément de formation. D'une part « des prestations complémentaires théoriques dans le domaine de la pédagogie préscolaire et de la psychologie du développement », et d'autre part « des expériences pratiques dans le domaine enfant/famille ».

#### **Que veut dire des expériences pratiques dans le domaine enfant/famille ?**

Conformément aux Lignes directrices de la CDIP (2008), sont reconnues comme des expériences pratiques dans le domaine enfant/famille, les expériences réalisées:

- dans des institutions préscolaires/parascolaires à vocation sociale ou pédagogique: stage accompagné;
- à l'école infantine/au cycle élémentaire (1-4 Harnos): expérience accompagnée de l'enseignement;
- dans le travail au sein de familles: responsabilité éducative dans le cadre de structures familiales (art. 1, al. 1.2).

Ces expériences doivent être attestées (attestations de l'employeur, certificat de travail).

#### **Quel volume d'expériences pratiques dans le domaine enfant/famille est attendu ?**

La durée de l'expérience pratique attendue est de 300 heures au minimum. Différentes expériences multiformes peuvent être cumulées, si une certaine continuité peut être démontrée (s'occuper d'un même enfant tous les mercredis après-midi ou plusieurs camps de vacances de quelques jours avec la même organisation).

Les étudiantes et étudiants valident leurs prestations complémentaires axées sur les pratiques au moyen d'un portfolio.

## Qu'est-ce qu'un portfolio ?

Le portfolio est un document écrit dans lequel les acquis de formation [ou d'expérience] d'une personne sont définis, démontrés en fonction d'un but » (Legendre, 1993). Il s'agit d'un document de présentation, qui porte sur certains aspects du curriculum vitae, ici l'expérience pratique réalisée. Le portfolio devra faire la démonstration des actions concrètes accomplies durant les expériences pratiques réalisées dans ce champ.

## Quels sont les objectifs du portfolio ?

Le portfolio a une fonction de documentation, de présentation et d'analyse des expériences pratiques que vous avez effectuées dans le domaine enfant/famille. Il sert à documenter de manière complète, concrète, explicite et fiable:

- (le)les contexte(s) dans lequel(lesquels) les expériences se sont déroulées,
- les tâches accomplies et les fonctions exercées à cette occasion,
- les connaissances et compétences acquises (sur les plans théorique et pratique) et les questionnements suscités à cette occasion.

## Que mettre dans le portfolio ?

Le portfolio se compose de **trois parties**:

- les données factuelles,
- les réflexions et analyses sur les expériences,
- les attestations et/ou certificats.

### Partie A: Données factuelles

Cette partie est constituée d'une page de garde dans laquelle vous indiquerez:

- 1) vos coordonnées (nom, prénom, âge, diplômes obtenus),
- 2) la liste des lieux et/ou des services dans lesquels vous avez réalisé des expériences pratiques dans le domaine enfant/famille. Les indications doivent être données de manière précise, avec les noms et adresses des lieux et services concernés ainsi que le type de structures dont il s'agit. Pour chaque expérience, le candidat précisera la durée réalisée, la nature de sa fonction et de son implication, son taux d'activité.

### Partie B: Réflexions et analyses sur les expériences

Cette partie vise à:

- 1) présenter et décrire les principales tâches et activités que vous avez accomplies dans chaque contexte pratique précité (carnet de bord + illustration), leur importance et/ou périodicité (quotidienne, hebdomadaire, etc.),
- 2) rendre compte des principales compétences que vous pensez avoir (progressivement) développées au cours des activités/expériences réalisées dans le domaine enfant/famille (auto-évaluation),
- 3) développer une réflexion et une analyse sur une situation pratique, expliquer en quoi cette situation a suscité un questionnement (analyse réflexive),
- 4) évaluer les apports de la démarche, ce que vous avez appris à partir de cette expérience pour être en mesure de mieux la comprendre.

Format et taille de la partie B du dossier: 10-12 pages A4, imprimées recto, Arial 11, 1.5 interligne.

### Partie C: Attestation(s) et/ou certificat(s) de travail

Cette partie est constituée des pièces justificatives des expériences réalisées dans le champ et présentées dans ce portfolio.

## Quelles sont les conditions de validation ?

1. **Portfolio complet regroupant toutes les pièces**
2. **Partie B contenant une analyse et une réflexion estimée suffisante sur les points suivants**
  - Description des tâches et du contexte.
  - Liens entre tâches et connaissances-compétences développées.
  - Analyse d'une situation pratique.
  - Evaluation de la démarche d'un point de vue personnel.

Le portfolio est soumis aux conditions d'inscription et d'évaluation définis aux art. 16 et 17 du RMAEPS. En cas d'échec au portfolio, une nouvelle expérience de 300 heures est requise et un nouveau portfolio est présenté (un nouveau délai sera attribué par le CP).

Il est vivement recommandé d'inscrire son portfolio durant la première année académique en MAEPS.

## Où envoyer le portfolio ?

Les portfolios doivent parvenir en version électronique et papier à l'adresse ci-dessous:

### **Service académique de la HEP Vaud**

M. Jean-Marc Böhlen, Conseiller aux études  
Haute école pédagogique – Vaud  
33, avenue de Cour  
1014 Lausanne  
etudiant-ps(at)hepl.ch  
Tél: 021 316 38 10

## Références

### **CDIP (2008) 4.2.2.2.**

Règlement du 12 juin 2008 concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé)

Voir [http://edudoc.ch/record/29971/files/Regl\\_Sonderpaed\\_f.pdf](http://edudoc.ch/record/29971/files/Regl_Sonderpaed_f.pdf).

### **CDIP (2008) 4.2.2.1.**

Lignes directrices du 11 septembre 2008 pour l'application du règlement concernant la reconnaissance des diplômes dans le domaine de la pédagogie spécialisée (orientation éducation précoce spécialisée et orientation enseignement spécialisé)

Voir [http://edudoc.ch/record/38134/files/Richtl\\_f.pdf](http://edudoc.ch/record/38134/files/Richtl_f.pdf)

Legendre (1993). *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Montréal: Guérin (2è ed.)

Approuvé par le Comité de programme le 8 juin 2015.